

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'UNITÉ NATIONALE

**M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington):** Monsieur le Président, en tant que Canadiens, nous avons de la chance de vivre dans un merveilleux pays, que des immigrants venant des quatre coins du globe ont édifié à la sueur de leur front. Le monde entier nous envie, mais nous pouvons tirer une leçon des événements qui secouent l'Europe de l'Est, où les barrières tombent les unes après les autres.

Le monde regorge d'exemples de ce qui se produit dans les pays dont la population perd toute confiance dans le régime. En Ontario, des municipalités ont exprimé leurs inquiétudes face aux répercussions financières de la loi 8, qui vise à fournir des services en français.

Situées dans ma circonscription de l'est de l'Ontario, certaines de ces municipalités ont exprimé la déception et la surprise que leur inspirent les déclarations irresponsables faites récemment pas le premier ministre de l'Ontario sur cette question délicate et très émotive.

Rappelons-nous que seules la tolérance et la bonne volonté nous permettront de vivre dans un Canada fort et uni.

\* \* \*

### LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, le 2 février, une entente de principe est intervenue entre le gouvernement ontarien et cinq Premières nations indiennes dans l'Île Manitoulin au sujet de leurs revendications territoriales. L'entente porte sur quelque 36 400 hectares de terres et un versement de 8,9 millions de dollars.

Lorsque l'entente sera ratifiée, elle réglera, au niveau provincial, une revendication qui est en cours depuis de nombreuses années, créant de l'incertitude non seule-

### Article 31 du Règlement

ment pour les bandes, mais également pour les municipalités de la région de Manitoulin.

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a refusé de négocier avec les Premières nations de Manitoulin l'élément de la revendication qui le concerne, c'est-à-dire le dédommagement pour la perte d'utilisation de ces terres pendant les 128 dernières années, soit depuis la signature du traité en 1862.

Maintenant que l'Ontario a conclu une entente sur cette revendication, je demande au gouvernement fédéral de rencontrer les Premières nations de Manitoulin et de négocier avec elles un règlement juste et équitable. C'est indispensable non seulement pour ces nations, mais aussi pour toute la région.

\* \* \*

### LE CANADA ATLANTIQUE

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Le 13 décembre dernier, monsieur le Président, le premier ministre a promis aux Canadiens de l'Atlantique que son gouvernement ferait preuve à leur égard d'une générosité comparable à celle dont il avait fait preuve l'année dernière à l'égard des agriculteurs des Prairies.

Le premier ministre a réitéré cette promesse le 22 janvier. Mais où donc est cette aide? Les dizaines de milliers de Canadiens des provinces de l'Atlantique qui décideront de demeurer sur place n'auront aucune perspective d'avenir. Ils voient disparaître leurs emplois et ils savent que leurs localités et leur mode de vie sont menacés.

Ken Stein, qui dirigeait le groupe de travail que le gouvernement avait chargé d'informer le Cabinet des options dans le cas des pêches de l'Atlantique, a déclaré au Comité des pêches que la meilleure solution supposait un accroissement de la recherche et du développement du côté des espèces sous-exploitées, ajoutant que le gouvernement n'avait cure de subventionner le secteur.

Canso, la première localité à bénéficier des fruits de cette réflexion, va perdre sa flotte de chalutiers et voir 300 personnes se disputer les 150 emplois qui doivent en remplacer 800. Pour une solution, c'en est toute une!

C'est donc là l'idée que le gouvernement fédéral se fait de l'aide, quand au moins les deux tiers de ceux qui oeuvrent dans le secteur des pêches envisagent de perdre leur emploi et de devoir quitter leur localité, alors que le tiers qui reste peut espérer au mieux avoir un emploi temporaire.

Que vont faire ces travailleurs qualifiés des provinces de l'Atlantique en attendant que les réserves de poisson se régénèrent? Quand le premier ministre va-t-il remplir la promesse qu'il a faite d'accorder aux pêcheurs des